



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° **012**/AONO/CY/CIPM/2026 du **23 JUIN 2026**. EN PROCEDURE D'URGENT.
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES
DE CLASSE L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE DJODJOL DANS LA COMMUNE DE
YOKADOUMA.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENTS PUBLICS (MINEDUB) - Exercice 2026

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la commune de Yokadouma Maitre d'ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe l'Ecole Primaire Publique de DJODJOL dans la commune de Yokadouma.

1- ALLOTISSEMENT

SANS OBJET

2- PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

3- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'investissement public (MINEDUB), Exercice 2026

4- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent sur :

- ❖ L'installation et le repli du chantier (transport sur le site du chantier de tous les matériaux, équipements, matériels et outillages nécessaires à l'exécution des travaux, baraque de chantier, base vie pour le logement et toute la logistique nécessaire au personnel travaillant sur le site, etc.), palissade, gardiennage, implantation des ouvrages ;
- ❖ Le gros œuvre (fouilles, terrassements, fondations et ossature en béton armé, maçonneries, chapes et enduits, charpente, couverture et étanchéité, etc.) toutes sujétions comprises ;
- ❖ Le second œuvre (menuiserie bois pour baies, portes et huisseries, couvres joints plinthes et plafonds, menuiserie métallique pour grilles de sécurité des portes et baies, gardes corps, électricité et éclairage, peintures) toutes sujétions comprises.
- ❖ Les VRD (Voies et Réseaux Divers comprenant les caniveaux en béton armé, les rampes d'accès au bâtiment en béton armé et le dallage des alentours du bâtiment).

5- DELAI D'EXECUTION

Le délai maximum d'exécution par lot est de **Quatre (04) mois**, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement et aux contraintes particulières du site relatives aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

6- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté et retiré à la commune de Yokadouma, service technique et l'aménagement urbain, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant le versement de la somme non remboursable de **Cinquante mille (50 000) francs CFA** pour chaque lot payable à la Recette municipale de la commune Yokadouma.

7- REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, devra parvenir sous pli fermé à la commune de Yokadouma au plus tard le **16 JUL 2026** à 13 heures précises et devra porter la mention suivante :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° **012** /AONO/CY/SG/CIPM/2026 du **23 JUN 2026**. EN PROCEDURE D'URGENT.
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE L'ECOLE
PRIMAIRE PUBLIQUE DE DJODJOL DANS LA COMMUNE DE YOKADOUMA.

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

8- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant de 1% du montant prévisionnel de **Deux cent vingt-cinq mille (225 000) francs CFA** délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

La caution devra rester valable **soixante (60) jours** à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.
Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

9- OUVERTURE DES OFFRES.

L'ouverture des offres se fera à la salle des actes de la Mairie de Yokadouma, le **16 JUL 2026** à **14 00 heures** précises par la Commission interne de passation des Marchés, en présence ou non des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

10- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES TECHNIQUES

A. Critères éliminatoires :

Il s'agit notamment :

- De l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- De l'absence de la capacité financière.
- De la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;

- e. De n'avoir pas réuni au moins 68% de critères de qualification ;
- f. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- g. De l'absence de l'attestation de catégorisation de catégorie D ou supérieure (C,B ou A) dans le sous-secteur BTP « Bâtiments et Equipements collectifs » ;
- h. De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- i. De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- j. De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- k. Des Entreprises figurants dans la liste des prestataires établie par le Ministre des Marchés Publics, ayant abandonné les Marchés durant les trois dernières années ou celles ayant des Marchés des exercices antérieurs.

B. Critères essentiels :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

- A. Présentation des offres.....05 éléments
- B. La méthodologie d'exécution des travaux06 éléments
- C. Les preuves d'acceptation des conditions du Marché.....02 éléments
- D. Les commentaires sur le CCAP et CCTP02 éléments
- E. La charte d'intégrité01 élément
- F. La déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales..01 élément
- G. L'attestation de non abandon de chantier au cours des trois dernières années....01 élément
- E. Attestation de catégorisation à la catégorie D ou supérieure (C, B ou A) dans le sous-secteur BTP « Bâtiments et Equipements collectif »01 élément

N.B :

- Les Offres administratives dont le cautionnement sera produit sans le récépissé de consignations délivré par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC), la formalité de timbrage et à la mention manuscrite de l'Etablissement financier émetteur, seront rejetées ;

- Dans le cadre de l'examen des offres du présent Appel d'Offres, les dossiers des entreprises catégorisés, seront exemptés de présenter dans leurs offres techniques, les pièces justificatives relatives au chiffre d'affaires, aux références, aux moyens techniques et logistiques propres minima, au personnel permanent et à la localisation du siège.

11- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

12- CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère en charge des Finances soit **Deux cent vingt-cinq mille (225 000) francs CFA** délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

13- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du service technique et de l'aménagement urbain de la Commune de Yokadouma aux numéros de téléphones : 679143571/690652354/670357675

Ampliations :

- ✓ MINMAP/BN
- ✓ ARMP pour insertion au JDM
- ✓ Président/CIPM/CY
- ✓ Affichage
- ✓ Chrono/archives



Yokadouma, Le **23 JUN 2026**

Le Maire de la Commune de Yokadouma
(MAITRE D'OUVRAGE)

Ernest Timothée
Mhoumpiel Ahono